

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 16 juin 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 16 juin 2014, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absente excusée : Jessica DEVÉ, Christian GOUX (procuration à Michel BOIVIN).

### **I. Election du secrétaire**

Béatrice RIBES a été élue secrétaire.

### **II. Procès-verbal de la séance du lundi 28 avril 2014**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **III. Achat d'une balayeuse avec la commune de Saint-Malo-de-la-Lande**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de la livraison de la balayeuse. Il en rappelle le prix (14 100€ HT, 16 820€ TTC). Il en précise les conditions de cofinancement avec Saint-Malo-de-la-Lande, soit 2/3 à la charge de la commune de Blainville-sur-mer et 1/3 à la charge de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande. Les modalités de l'achat et de la mise à disposition du matériel entre les deux communes sont précisées par une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modalités d'acquisition et d'utilisation de la balayeuse telles que présentées par le maire-adjoint et charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires en vue de la récupération de la somme de 4 700€ auprès de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande.

### **IV. Camping de la Melette - nouveau règlement pour la vente de mobilhomes**

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe au camping, soumet au conseil municipal le projet de délibération suivant, portant sur la modification des contrats pour les parcelles mobilhomes.

« L'article 2-3 est annulé et remplacé par le suivant : le locataire pourra décider, au cours ou au terme du contrat de location qui lui a été accordé, de proposer son mobilhome à la vente. Il devra informer le bailleur de son intention de vendre et de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier susvisé. Il devra être à jour de ses obligations.

Un droit d'entrée de cent cinquante euros (150€) incluant les frais de dossier sera demandé à l'acquéreur à la signature du bail.

La modification sera actée par avenant au bail. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. »

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide le réexamen de cette question par la commission du camping

### **V. Fermeture de la bibliothèque municipale**

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal de la décision transmise par la présidente de fermer la bibliothèque municipale.

Christian MONTCUIT fait part de son étonnement, son épouse, Dominique, membre de l'équipe de la bibliothèque, n'étant pas informée de cette décision.

### **VI. Programme 2014-2016 pour la voirie communale**

#### **1. Travaux au village de la Jéhénne et dans le bourg**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente le devis établi par l'entreprise EUROVIA pour les travaux suivants :

- la pose de caniveaux de récupération des eaux pluviales dans le chemin du village de la Jéhénne, mitoyen avec la commune de Saint-Malo-de-la-Lande, pour un montant total HT de 4 308.20€, soit 5 169.84€ TTC. La commune de Saint-Malo-de-la-Lande participera à la dépense à hauteur de 50% du montant HT ;

- la réfection en enrobé de la bordure face au bar « la Détente », pour un montant de 1 084.63€ HT, soit 1 301.55€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord aux devis susvisés et charge Jean-Claude LECONTE du suivi de ces travaux.

#### **2. Travaux rue du vieux lavoir**

Jean-Claude LECONTE présente le devis de l'entreprise TPY pour la pose de caniveaux de récupération des eaux pluviales rue du vieux lavoir, pour un montant de 914.40€ TTC. Le conseil municipal donne son accord.

#### **3. Programme de travaux**

Jean-Claude LECONTE propose de réunir les commissions des travaux et de l'urbanisme afin d'étudier les travaux à réaliser sur différentes voies communales (rue de Coutainville, la Héronnerie, le petit village, la Liette, la moularderie, rue de l'église, rue Aubain...).

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 16 juin 2014**

**4. Remise à la cote des tampons village de la Boivinerie**

Jean-Claude LECONTE présente le devis établi par l'entreprise SIPTO pour la mise à la cote des tampons de la voirie du village de Gonneville, pour un montant de 8 120€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis susvisé ;
- dit que la dépense sera affectée à la section d'investissement du budget assainissement 2014.

**5. Travaux d'entretien des boiseries extérieures du groupe scolaire**

Jean-Claude LECONTE présente un devis pour la peinture des bardages extérieurs du groupe scolaire, pour un montant de 2 886€ HT. Etant donné l'état des boiseries, le maire-adjoint propose leur remplacement par un bardage Wersalit, pour un montant de 5 845€ HT. Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement du bardage et décide que cette dépense sera inscrite au budget d'investissement de l'année 2015.

**6. Mur du cimetière**

Dans le cadre de l'aménagement des extérieurs de la mairie, Jean-Claude LECONTE propose, premièrement, de supprimer le panneau d'affichage du mur du cimetière et, deuxièmement, d'écorner ce mur afin d'améliorer la visibilité à l'entrée de la route de la Monnerie. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, dans le cadre d'un avenant au marché pour les aménagements extérieurs de la mairie.

**VII. Remplacement de la grille de protection du réseau de rejet d'eau de mer sur la ZAC**

Jean-Claude LECONTE propose le remplacement de la grille de protection, afin d'assurer son nettoyage en toute sécurité pour les agents. Le devis établi par l'entreprise A2MB s'élève à 1 923 HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**VIII. Achat d'un désherbeur thermique**

Afin de diminuer l'usage de désherbant sur sols imperméabilisés, Jean-Claude LECONTE propose l'achat d'un désherbeur thermique, pour un montant de 782.03€ TTC. Le conseil municipal donne son accord.

**IX. Travaux d'entretien par la STEVE**

Jean-Claude LECONTE présente les devis de STEVE :

- pour le débroussaillage des plantations à l'ancienne décharge et du terrain communal de la Monnerie, pour un montant de 1 950€ HT ;
- pour le débroussaillage du ruet Madelon et du ruet de la Rousterie pour 1 500€ HT.

Le conseil municipal donne son accord.

**X. Choix d'un logo communal**

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe, indique qu'elle a demandé au conseil d'administration de l'office de tourisme, lors de sa dernière réunion, la possibilité d'utiliser pour la commune le logo de l'office de tourisme.

La question sera réexaminée lors de la prochaine réunion, prévue le 22 juillet prochain.

**XI. Recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services de la commune et au camping municipal**

Considérant qu'il est parfois nécessaire, pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité dans tous les services municipaux, y compris au camping de la Melette, de recruter des agents non-titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 correspondant aux grades suivants :

- adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

le maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser, pendant toute la durée de son mandat, à recruter dans les conditions prévues à l'article 3, 1° et 2° de la loi de 1984, dès lors que le besoin se fait ressentir, des agents non-titulaires afin d'assurer la nécessaire continuité du service public dans tous les services municipaux, y compris au camping de la Melette ;
- de lui conférer le soin de déterminer les besoins concernés, les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon la nature de leurs fonctions et de leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement, dans la limite d'une durée maximale de douze mois, renouvellement compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention (Raymond ROBIN)

décide d'adopter les dispositions exposées ci-dessus en cas de besoin de recrutement pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité au sein de la commune de Blainville-sur-mer et/ou du camping communal de la Melette.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 16 juin 2014**

**XII. Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique sur une partie de la rue de Bas et la rue des quarantaines nord**

ERDF envisage l'enfouissement partiel du réseau EDF basse tension dans la rue de bas, après le carrefour avec le Dégrât et la rue des quarantaines nord, avec un retour sur cette même rue. Jean-Claude LECONTE propose la réfection de l'éclairage public et l'enfouissement du réseau France Télécom, simultanément aux travaux ERDF.

Le conseil municipal donne son accord afin de réaliser l'étude nécessaire.

**XIII. Demande de subvention d'un poste de médiateur de l'estran**

Thierry MOURLON expose au conseil municipal le projet de création d'une médiation de l'estran sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer, Gouville-sur-mer et Anneville-sur-mer. Il précise que ce projet est proposé par l'APP2R et l'association AVRIL, qu'il est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau pour une durée de 2 ans. Le reste pourrait être pour partie couvert par des participations communales. En conséquence, le maire propose au conseil municipal de voter une subvention de 300€. La proposition est rejetée par 16 voix contre et 2 pour (Thierry MOURLON et Michel BOIVIN).

**XIV. Aménagement d'un espace cavurnes dans le cimetière**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle le souhait exprimé par plusieurs habitants de voir implanté un espace pour les cavurnes à l'intérieur du cimetière communal.

Jean-Claude LECONTE, Anne-Marie DAUVIN et Alain MARIE sont chargés par le conseil municipal de constituer un groupe de travail sur cette question comprenant, entre autres, monsieur André PIERES, représentant l'association départementale des crémâtistes.

**XV. Nouvelles communautaires**

Valérie RENOUF, conseillère communautaire, rend compte au conseil municipal des deux premières réunions du conseil communautaire, ainsi que des réunions de commission et de groupe de travail auxquelles elle a participé. Elle indique notamment qu'un bulletin communautaire d'information sera publié chaque année.

**XVI. Questions diverses**

**1. Aménagement des extérieurs de la mairie : réunion de la commission MAPA**

Le maire informe le conseil municipal de la proposition de Christian GOUX de convoquer la commission MAPA pour l'ouverture des plis suite à la consultation pour les aménagements des extérieurs de la mairie, soit le lundi 23 juin à 17h ou le jeudi 26 juin à 17h, selon la disponibilité de madame Maud SEIGNEUR, architecte paysagiste.

**2. Assainissement collectif village la Boivinerie : avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA**

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'une remise en état de la RD 72 plus importante que prévu, à la demande de la Direction des routes départementales, suite aux travaux de réalisation du réseau d'assainissement collectif. Le surcoût, d'un montant de 3 685.90€ HT, doit faire l'objet d'un avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'avenant n°1 au marché de travaux susvisé, pour un montant de 3 685.90€ HT ;
- autorise le maire à le signer et à accomplir les formalités nécessaires.

**3. Restructuration du site de la mairie : régularisation d'avenants**

Dans le cadre des travaux actuellement en cours, le maire propose au conseil municipal la régularisation des avenants suivants :

Lot – entreprise	N° avenant	Objet avenant	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Lot 6 – menuiseries extérieures MONROCQ	Avenant n°2	Fourniture et pose d'une bibliothèque derrière la banque d'accueil	910.00 €	182.00 €	1 092.00 €
Lot 16 – couverture ardoise ancienne mairie MONROCQ	Avenant n°1	Démolition de la souche de cheminée du versant nord	1 200.00 €	240.00 €	1 440.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les avenants ci-dessus et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 16 juin 2014**

**4. Parcelles mobilhomes – changement de locataire**

Le maire indique que M. Pascal RENARD a vendu son mobilhome (parcelle 14B) à M. et Mme Jérôme et Angélique VIGER, domiciliés à Blacqueville (76).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

**5. Terrains communaux des Landelles – changement de locataire**

Le maire indique que M. et Mme Christophe LECHEVALLIER, propriétaires de la maison sise 14 rue de Coutainville, ont vendu leur bien à monsieur Vincent DECARITE et madame Valérie HOUYVET.

S'agissant d'un terrain communal, il convient de procéder au changement du titulaire du bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la résiliation du bail consenti le 26 janvier 2007 à monsieur et madame Christophe LECHEVALLIER pour le terrain communal cadastré AW 61 ;
- charge le maire d'établir et de signer un nouveau bail au nom de M. Vincent DECARITE et Mme Valérie HOUYVET pour le terrain susvisé, à compter du 18 avril 2014.

**6. Résiliation du bail consenti à M. Dominique LEGUET**

Suivant les conseils du cabinet d'avocats de notre assureur MMA, et considérant l'état de délabrement du bâtiment dit « hangar des marins », construit sur la parcelle communale cadastrée AX n°41 pour 267 m<sup>2</sup>, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à résilier le bail consenti à monsieur Dominique LEGUET le 8 mars 1990 pour le terrain susvisé, n'ayant fait l'objet d'aucun règlement de loyer depuis l'année 2004.

Le conseil municipal confirme la résiliation du bail consenti à monsieur Dominique LEGUET pour non règlement des loyers depuis l'année 2004 et charge le maire de procéder aux formalités nécessaires.

**7. Aménagement des rythmes scolaires**

Thierry MOURLON, conseiller municipal en charge du suivi des discussions sur les rythmes scolaires, indique que, pour l'année scolaire 2014/2015, les élèves auront classe le mercredi matin. Il faudra donc assurer les garderies du matin et du midi le mercredi jusqu'à 12h30.

La communauté de communes se chargera d'organiser un ramassage permettant aux enfants d'être dirigés vers l'un des 2 centres de loisirs pour y déjeuner et éventuellement y passer l'après-midi.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) auront lieu le jeudi après-midi au RPI Blainville-sur-mer/St-Malode-la-Lande.

Cette solution la moins pire permettra aux enfants de participer à des activités variées et de qualité. Matériellement, l'organisation des TAP en trois fois une heure n'aurait pas été possible par manque d'encadrement au niveau communautaire. Même si la solution retenue à titre expérimental n'est pas la meilleure, elle pourra être modifiée durant 3 ans afin de coller au plus près de l'intérêt de l'enfant. Un planning des différentes activités qui seront proposées sera transmis prochainement.

**8. Demande d'aménagement de la banquette reliant la route de la Chardotterie au bourg de Saint-Malo-de-la-Lande via la RD 244, pour sécuriser le déplacement des élèves**

Valérie RENOUF transmet au conseil municipal une demande émanant de parents d'élèves de la Chardotterie et concernant la dangerosité des déplacements des élèves se rendant à pied à l'école de Saint-Malo-de-la-Lande.

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, répond qu'il s'agit pour l'essentiel d'un trajet effectué sur le territoire malouin le long d'une route départementale. Il propose de contacter le maire de Saint-Malo-de-la-Lande.

**9. Circulation du bus de ramassage scolaire route du Hutrel**

Valérie FREMOND relate son face à face avec le car LECHANTEUR empruntant le giratoire du Hutrel par la gauche.

Le maire propose d'en parler avec le directeur de l'entreprise LECHANTEUR qui utilise des cars de grande dimension ne permettant pas d'autre manœuvre à cet endroit.

**10. Réclamations pour entretien de voirie**

Valérie FREMOND signale plusieurs « gros nids de poules » chemin des Landiaux et chemins de la colonie CCAS de Gonneville, côtés ouest et est.

Elle a recueilli plusieurs plaintes relatant des chutes. Le maire charge Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, de bien vouloir remédier, dans les meilleurs délais, à ce problème de voirie.

**11. Emplacement de la table d'observation**

Le maire évoque les difficultés rencontrées en cas d'implantation de la table d'orientation chemin des longs champs, à l'entrée du cimetière, en particulier celles concernant le champ de vision et l'aire de stationnement en toute sécurité. Il propose l'examen de cette question par la commission des travaux. Le conseil municipal donne son accord.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 16 juin 2014**

**12. Implantation des bureaux de vote**

Le maire donne lecture de la lettre de madame la Préfète de la Manche, indiquant qu' « il convient de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1000 inscrits par bureau de vote ».

Le conseil municipal, après en avoir débattu, considérant les facilités d'accès et d'organisation d'un seul bureau de vote à la salle des fêtes son très bon fonctionnement lors des deux derniers scrutins pour les élections municipales et européennes, décide de ne pas procéder à un redécoupage électoral du bureau de vote existant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.